# **COMMUNE DE CHAMPEAUX**

# CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-quatre novembre deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

<u>PRÉSENTS</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

<u>ABSENTES EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES</u>: Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mme GUERCHSON a donné pouvoir à Mme LEVEQUE.

**ABSENT EXCUSÉ**: M. COQUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

# 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2014

Le compte rendu du 21 octobre dernier est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

# 2 – SIGNATURE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Département de Seine et Marne a développé depuis de nombreuses années une politique dans le domaine de l'eau, afin de reconquérir la qualité des ressources en eau superficielle et souterraine et en favoriser une gestion durable.

Cette politique permet d'apporter un soutien aux collectivités (communes et intercommunalités) détenant les compétences adéquates, pour la réalisation de leurs actions.

Ce soutien relève d'une politique volontariste du Département qui s'est traduite par la mise en place d'un premier plan départemental de l'eau en 2006 et qui se poursuit par un deuxième plan pour les années 2012 à 2016.

Les évolutions notées au cours de ces dernières années d'accélération du changement climatique, de perte de la biodiversité, de raréfaction des ressources en eau ainsi que les objectifs fixés par les directives européennes, conduisent le Département à souhaiter qu'un certain nombre d'engagements soit tenu sur les différentes thématiques de la politique de l'eau.

En conséquence, toute collectivité qui prétend à l'obtention d'une subvention du Département sur la thématique de l'eau, doit adhérer à la présente charte qui regroupe les engagements suivants en faveur du développement durable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la charge de développement durable du Conseil Général.

### 3 - CONTRAT RURAL

Le contrat rural est un ensemble de 3 opérations, au minimum, qui peuvent être subventionnées par le Conseil Général et la Région à hauteur de 80 %. Le montant maximum des travaux ne doit pas dépasser 300 000 €. L'autofinancement de la commune serait alors de 60 000 €. La demande de subvention ne pourra être étudiée par le Conseil Général et la Région avant avril 2015 et les travaux ne pourraient pas être démarrés avant mi 2016 voire fin 2016.

Après l'avis favorable du Comité Consultatif des Travaux et de l'Eau, M. le Maire propose les 3 opérations suivantes :

- 1°) Salle des Fêtes « La Campélienne » : Remplacement des huisseries 90 000 €, création d'un faux-plafond 26 000 €, création d'un chauffage 28 000 €.
- 2°) Création d'un parking jouxtant la Salle des Fêtes 105 000 €, acquisition de la parcelle 8 000 €.
- 3°) Réfection de la cour de l'école primaire 20 000 €.

Frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre : 23 000 €.

Pour répondre à une question de Madame HUGUIER, Monsieur le Maire précise que l'éclairage du parking à côté de la Campélienne sera réalisé en basse consommation.

Monsieur BEGAT demande si la commune est en capacité de prendre en charge le financement des 60 000 € restant à sa charge. Monsieur HUBERT, Adjoint aux Finances, explique que le budget communal dégage un faible autofinancement annuel d'environ 10 000 €. Cependant, la commune n'étant pas endettée, il est possible d'envisager un emprunt pour combler cette dépense. Cette question sera soumise au débat lors du vote du budget.

Madame HUGUIER demande si du fait des sommes engagées pour la réfection de la Campélienne, il serait possible d'augmenter les tarifs de location. Monsieur le Maire indique que cette proposition pourra être discutée ultérieurement.

Par ailleurs, compte tenu des fréquentes demandes des familles, Monsieur le Maire propose de rechercher des modes de financement en 2015 (dotation de l'Etat pour les communes rurales....) pour l'amélioration de l'aire de jeux actuelle (achats de jeux), cette opération ne pouvant rentrer dans le contrat rural.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le programme et l'estimation de chaque opération ;
- ➤ S'ENGAGE à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues et à financer les éventuels dépassements ;
- ➤ S'ENGAGE à la réalisation du contrat dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de signature et de l'échéancier prévu ;
- > ACCEPTE la prise en charge des coûts de fonctionnement et d'entretien ;
- ACCEPTE le non-commencement des travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- > ACCEPTE le maintien de la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans ;
- ➤ AUTORISE le Maire à engager des négociations pour l'acquisition de la parcelle nécessaire à construction du parking.

# 4 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PROLONGATION

Les deux candidats pour la Délégation de Service Public pour l'eau potable : AQUALTER et VEOLIA EAU ont été reçus par Monsieur le Maire et le maître d'œuvre, les 17 et 24 novembre derniers. Ces 2 entreprises doivent fournir des éléments complémentaires permettant de faire un choix. De ce fait, la date de fin de procédure fixée initialement au 31 décembre 2014 ne pourra pas être maintenue. En conséquence, il convient d'assurer la continuité du service en signant une convention de prolongation de trois mois avec le délégataire actuel qui est VEOLIA EAU. Cette convention pourra prendre fin avant le 31 mars 2015 si le nouveau délégataire est désigné. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec

# 5°- <u>DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL M14</u> *Décision modificative n° 1*

VEOLIA EAU.

Objet : mandater les factures définitives au compte 21 (SNBR 57360 € + CTV pour environ 5 600 € + matériel divers environ 600 €), soit environ 63 560 €.

Or, en date du 21 octobre dernier, le chapitre 21 n'est plus créditeur que de 27 976,80 €; 39 974,96 € pour le chapitre 23.

# Section d'investissement dépenses :

			AVANT (à annuler)	APRÈS
Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant	Montant
23	2313	Frais d'études	-36 000,00 €	35 421,66 €
21	2138	Constructions	36 000,00 €	35 421,66 €

#### Décision modificative n° 2

Il convient d'apurer les comptes du chapitre 20 (études) pour toute opération terminée et de réaffecter des montants à l'opération considérée au chapitre 21 ou 23. Ce montant correspond à des frais d'études ancien à régulariser.

Chapitre 041	L en recettes	Chapitre 041 en dépenses		
Compte	Montant	Compte	Montant	
2031	14 615,72 €	2313	14 615,72 €	

Ces deux décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

# 6°- REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE A Monsieur RADUTCHENKO SUITE A ANNULATION

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération afin de rembourser un acompte de 105 €, versé pour la réservation de la Campélienne des 6 et 7 juin 2015.

La demande d'annulation a été soumise dans les délais.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser cet acompte.

#### 7°- QUESTIONS DIVERSES

# Réduction des dotations des Communes

Madame HUGUIER s'inquiète des annonces faites relatives à la baisse des dotations de l'Etat en faveur des communes pour le budget 2015. Monsieur le Maire indique que, vraisemblablement la diminution sera d'environ 20 000€ d'ici à 2017, alors que la population de CHAMPEAUX est en augmentation.

# Coupure d'électricité du 24 novembre 2014

Monsieur BEGAT fait remarquer que la coupure d'électricité prévue le 26 novembre a eu lieu le 24 novembre sans information de la part d'ERDF. Monsieur le Maire déplore également ce manque de communication. Il a déjà transmis ses doléances aux représentants d'ERDF.

# <u>Poteau téléphonique rue de Varvanne</u>

Suite à son intervention lors du précédent conseil municipal, Monsieur BEGAT s'informe sur la remise en état du poteau téléphonique. Monsieur le Maire lui indique que celle-ci est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Dotations de l'Etat et recensement de la population

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET rappelle que le recensement de la population aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2015. Deux agents sont nécessaires pour effectuer cette collecte d'information. Les candidatures sont en nombre suffisant. Monsieur Jean-Pierre HOLVOET précise que cette année il sera possible de répondre aux questionnaires par internet.

# Cambriolage chez Madame VACHIER

Monsieur BEGAT indique qu'une caravane a été volée chez Madame VACHIER rue des pourtours.

#### Voisins vigilants

Madame HUGUIER indique que 46 personnes à CHAMPEAUX sont adhérentes à l'association « Voisins Vigilants ». Monsieur BEGAT pense que cette surveillance par les voisins est efficace. Madame HUGHIER indique qu'une affichette « voisins vigilants » est apposée sur le panneau d'entrée de VOISENON . Elle pense que ce serait bien de faire de même à CHAMPEAUX.

# Panenaux STOP rue des Pourtours des Fossés

Monsieur PAROLARI rappelle que les automobilistes ne respectent pas les stops de la rue des Pourtours des Fossés.

# Affaire Daniel BARON - Résultat de la décision de justice

Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait du courrier du Procureur de la République reçu suite à son dépôt de plainte pour diffamation lors des dernières élections municipales contre Monsieur Daniel BARON, membre de la liste « CHAMPEAUX Autrement ». Celui-ci avait écrit « … des privilèges accordés aux uns et pas aux autres. Les bénéficiaires des permis étaient trop souvent les mêmes… »

M. BARON a fait l'objet d'un rappel à la loi :

« ...le Parquet a rappelé à l'auteur des faits son comportement fautif, lui a expliqué les peines risquées et a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.... ».

Monsieur le Maire indique qu'il n'avait jamais connu une telle violence écrite lors des 4 élections municipales auxquelles il a participé. Il indique avoir été blessé personnellement ainsi que sa famille par la diffusion de textes blessants et infondés de la part de Monsieur BARON.

C'est pourquoi Monsieur le Maire apprécie la prise en compte de sa plainte par la justice et le rappel à l'ordre fait à Monsieur BARON par le Procureur de la République.

# La séance est levée à 21h45 et la parole est donnée au public :

Monsieur CHÉCHIN revient sur le contrat rural. Si le propriétaire refuse de vendre, que se passerat-il ?

Monsieur le Maire lui répond qu'une déclaration d'utilité publique sera engagée. Le temps des négociations n'empêchera pas le début des travaux dans la Campélienne.

Monsieur CHÉCHIN informe le Maire qu'il y a 2 fuites dans la Campélienne. Monsieur le Maire lui répond qu'il va faire intervenir une entreprise.

Monsieur CHÉCHIN demande s'il serait possible de mettre des panneaux près du débit de tabac et de la Poste signalant la Campélienne, le Stade, la Maternelle.

Monsieur BEGAT déplore la banderole arrachée par un véhicule anonyme place du Marché.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h50.